

A l'attention de :  
Monsieur le Secrétaire Général  
DSDEN du Gard58, rue Rouget de Lisle  
30 031 NIMES Cedex 1

Nîmes, le 25 novembre 2015

Objet : AESH / Bilan chiffré et temps de travail

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous savez comme nous l'urgence de faire avancer le dossier du handicap scolaire malgré l'adversité de l'actualité.

Nous menons une action nationale dans ce sens.

Dès lors, nous souhaiterions obtenir un bilan chiffré, à la rentrée 2014 et 2015, des personnels exerçant les fonctions d'assistance au handicap et à l'aide administrative dans notre département.

À cette fin, pourriez-vous nous communiquer les éléments suivants :

- Nombre d'AESH de droit public en CDI à temps plein, à temps incomplet.
- Nombre d'AESH de droit public en CDD à temps plein, à temps incomplet.
- Nombre d'AESH en contrat aidé.
- Nombre de contrats aidés exerçant une mission d'aide administrative à la direction d'école.

Pouvez-vous également nous indiquer s'il existe une formation à destination des AESH (en contrat de droit public) ? Si oui, quel est le volume d'heures prévu par agent ?

Enfin, en réponse à notre question n°5 posée en CAPD le 6 novembre dernier, vous nous avez indiqué que toutes les AESH en CDI doivent travailler 24 heures. Pouvez-vous nous confirmer que tout personnel ne disposant pas d'un tel volume horaire hebdomadaire verra son contrat modifié en conséquence, sur simple demande ?

Convaincu que vous comprendrez l'importance de ces éléments de réponse pour faire avancer, tant la condition des élèves en situation de handicap que celle des personnels, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Olivier DUSSERRE-TELMONT - Secrétaire départemental du Gard**

